

# (REGARDS SUR)

Numéro 32 – SEPTEMBRE 2006

BULLETIN D'INFORMATION du  
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE  
Des INSTITUTEURS, PROFESSEURS  
D'ECOLE et PEGC d'EURE-et-LOIR  
Section Charlotte Nivault

(REGARDS SUR)

SNUIPP.28

3 Rue L. Blériot

BP 81125 CHAMPHOL

28304 Mainvilliers cedex



Dispensé de timbrage **CHARTRES CTC**

## BONNE RENTRÉE À TOUTES ET À TOUS !

# P

## PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

**LA POSTE**

DÉPOSÉ LE 30/08/06

Snuipp-fsu

**Nous n'entrerons pas  
dans l'avenir  
à reculons.**  
(même les écrevisses ont renoncé)

**TOUS POUR L'ÉCOLE,  
L'ÉCOLE POUR TOUS !**

Bulletin bimestriel - 0,76 €

ISSN : 1623-7927

Commission Paritaire de Presse : 1110 S 05610

Directeur de publication : Patrick THERAUD

Imprimé par nos soins

### CALENDRIER PARITAIRE :

GTP : mardi 29 août (écoles 4 jours)

CAPD : mercredi 30 août

GTP : mardi 5 septembre (écoles 5 jours)

- |                             |                              |
|-----------------------------|------------------------------|
| • P 1 : Affiche de rentrée  | • P 14 : FSU                 |
| • P 2 : Édito               | • P 15 : Infos diverses      |
| • P 3 : Le SNUipp.28, c'est | • P 16 : Annonce             |
| • P 4 à 8: Action           | • Annexes :                  |
| • P 9 : CAPD 30 août        | l à IV : Direction d'école   |
| • P 10 : Syndicalisation    | A à D : Lecture              |
| • P 11 & 12 : Adhésion      | Encart : calendrier scolaire |
| • P 13 : Indemnités         |                              |

# ÉDITO

## Enclencher la marche avant !

A l'aube d'une nouvelle année scolaire, il semble utile de jeter un (REGARD SUR) 2005-2006, qui, à bien des égards porte en germe des raisons de croire en l'avenir.

Le formidable dynamisme d'une grande partie de la jeunesse et l'unité syndicale très large et très solide qui ont permis de faire échec au Contrat Première Embauche sont une victoire contre la précarité et un sérieux avertissement pour ce gouvernement, comme pour ceux à venir.

La campagne électorale qui s'annonce ne pourra pas faire l'impasse sur les revendications exprimées lors de ce mouvement qui a su mobiliser davantage encore qu'en 1995 et 2003.

De la même manière, elle ne saura ignorer la question de l'École, tant elle est cruciale et déterminante dans le choix de société que nous voulons construire.

L'École, justement, a été l'objet d'une série de mesures qui touchent à de multiples facettes de notre métier. De coups médiatiques en coups tordus, la cohérence de ces mesures est bien réelle et porte un nom : **le renoncement de l'École de la réussite pour tous.**

La carte scolaire de rentrée montre les insuffisances du budget 2006 en matière de dotation et de créations d'emplois. Les premières annonces sur le budget 2007 ne laissent aucune place au doute. Ce budget, s'il restait en l'état, porte en germe des dégradations sans précédent pour le Service Public d'Éducation.

**15 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique, dont 8 500 dans l'Éducation Nationale !! Une terrible saignée !** Si une nouvelle fois, le second degré sera touché de plein fouet, le 1<sup>er</sup> degré ne sera pas épargné, alors qu'il gagne des élèves et qu'il ne reçoit pas, et de loin, les moyens de les accueillir.

Dès l'annonce de ces chiffres, les fédérations de l'Éducation Nationale ont décidé d'une riposte unitaire. Partout en France, le mercredi 6 septembre, des rassemblements sont prévus et le principe d'un appel à la grève arrêté pour la fin du mois. Sans l'action des personnels, la situation ne connaîtra pas d'amélioration sensible.

**L'augmentation exponentielle des emplois précaires** n'est acceptable ni pour les personnels concernés, ni pour les écoles. Les besoins existent, c'est une évidence, mais ce ne sont ni les AVS, ni les EVS, ni les « contrats d'avenir » qui peuvent y répondre durablement. Dire non à la précarité, c'est dire non à la fragilisation accrue de l'emploi.

Le Ministre a annoncé que le dossier « Direction d'École » était clos, après la signature par un seul syndicat minoritaire du protocole de juin dernier. La profession lui a infligé un sérieux démenti en rejetant très massivement ce protocole. Il nous faut maintenant confirmer en amplifiant l'action nationale de blocage administratif.

Enfin, une autre mobilisation qui a marqué la fin de l'année scolaire dernière aura des suites à cette rentrée, celle **des élèves sans papiers**. C'est bien souvent à partir de l'école, avec les personnels et les parents que se développent les actions. Nous pouvons être fiers de cet engagement en faveur de l'Éducation et nous savons qu'il faudra être extrêmement vigilants à cette rentrée.

Dans tous ces secteurs, le SNUipp et la FSU constituent le moteur des mobilisations et des réflexions porteuses d'alternatives crédibles.

La volonté du SNUipp est donner encore plus d'ambition à l'École. En nous rassemblant, nous nous donnerons les moyens de nos actions.

**Alors, si ce n'est pas encore fait, rejoignez le SNUipp-FSU.**

En attendant de vous compter parmi nous, **bonne rentrée à toutes et à tous.**

Champhol, le 28 août 2006  
Céline Prier, Patrick Théraud  
Co-secrétaires départementaux



## AGENDA



### SEPTEMBRE

- 04/09 : rentrée des classes
- 05/09 : GTP
- 06/09 : action budget
- Fin/09 : CTP
- Fin 09 : grève unitaire « budget »

### OCTOBRE

- CAPD stages de formation continue
- Université d'automne du SNUipp, La Londe Les Maures, Var

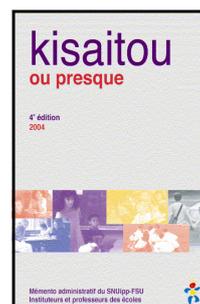
### NOVEMBRE

- 1/2 Journées d'info syndicales

### DÉCEMBRE

- CAPD « promotions »

Une nouvelle version du KISAITOU est en préparation. Elle devrait sortir des presses début 2007. En attendant, vous pouvez toujours vous procurer l'actuelle version.



Mémento administratif  
(livre + CD Rom)

À commander à la section départementale.

(REGARDS SUR)



## LE CONSEIL SYNDICAL

Élu pour trois ans en mai 2004, le Conseil Syndical réunit des collègues de tout le département. Ces conseillers syndicaux sont à votre écoute, à votre disposition pour être les relais du terrain sans lesquels l'activité syndicale ne pourrait pas être aussi importante. N'hésitez pas à les solliciter.

## LE SNUipp.28

### Une adresse postale :

3, rue Louis Blériot  
BP 81125 CHAMPHOL  
28304 MAINVILLIERS Cedex

### Un numéro de téléphone :

(lignes groupées) 02 37 21 15 32

### Un numéro de fax :

02 37 21 39 89

### Une adresse mel :

snu28@snuipp.fr

### Un site internet :

<http://28.snuipp.fr>

### Des permanences régulières :

Les permanences du SNUipp.28 ont lieu tous les jours de la semaine et les militants qui disposent de décharges syndicales vont régulièrement dans les écoles à la rencontre des collègues.

C'est aussi cette proximité qui rend plus efficace l'action syndicale.

ALLIOT	Patrice	adj spé D	IME Chateaudun Bellan
ANDRO	François	adj CLIN	Mainvilliers Zola
BAIRE	Bruno	dir elem	Nogent le Rotrou centre 1
BONJOUR	André	retraité	
BONTEMPS	Hélène	adj elem	Clis J,Macé Châteaudun
BRETTE	Philippe	dir elem	J,Vallain Lèves
CHEVROLLIER	Vincent	TR ZIL	J,Vallain Lèves
DUPLAN	Dominique	M formateur	J.Ferry Chartres
GAUDIN	Annie	adj elem	G.Philipe Chartres
JOLIVET	Sylvie	dir elem	Châteaudun République
KRIEGEL	Florence	adj elem	Brassens Nogent le Rotrou
LE DORZE	Martine	rééducatrice G	Dreux Semelweiss
LEGRAND	Bruno	adj spé	SEGPA Petits Sentiers Lucé
MAURIN	Philippe	rééducateur G	Anet
MERLE	Franck	adj elem	Dreux St Exupéry
PERCHE	Laurent	adj spé D	IME Champhol
PERICAT	Sandrine	adj elem	Cloyes
PHILIPPE	Catherine	adj spé E	Lucé J.Zay
PICHARD	Dominique	dir elem	Béville le Comte
PICOUL	Xavier	adj elem	Nogent/Eure
PRIER	Céline	dir mat	Les Pierres Couvertes Chartres
RAIFFÉ	Maurice	dir elem	Dreux St Exupéry
RIVIERRE	Philippe	adj elem	Le Coudray
SILLY	Joel	MCR	Lucé J.Zay
SUARD	Nathalie	adj elem	Blévy
TANTY	Christine	dir elem	St Piat
THERAUD	Patrick	dir elem	Bonneval
THOMAS	Olivier	adj elem	Lucé J.Ferry
THUAL	Isabelle	adj mat	Dreux L Michel
TORRE	Sylvie	adj elem	Chartres F Villon
VILLEMADE	Hugues	adj mat	La Loupe
VIOLANTE	Sophie	dir elem	Maintenon Péguy

## LA REPRÉSENTATIVITÉ

### AU CTP (Comité Technique Paritaire)

En carte scolaire, le SNUipp et la FSU, sa fédération possède 7 élus sur 10.

### À la CAPD (Commission Administrative Paritaire)

Le SNUipp dispose à nouveau depuis les élections de 2005 de 6 élus sur 7 pour représenter les personnels. Cette représentation lui permet de défendre au mieux les intérêts des collègues et de la profession pour toutes les questions de personnel.

### Vos délégués du personnel à la CAPD

PRIER Céline	MERLE Franck
THÉRAUD Patrick	LE DORZE Martine
THUAL Isabelle	CHEVROLLIER Vincent
THOMAS Olivier	JIMENEZ Claudie
PÉRICAT Sandrine	VILLEMADE Hugues
RÉTHO J. Christophe	PICOUL Xavier
SILLY Joël	JOLIVET Sylvie
BONTEMPS Hélène	BARRAULT Véronique
COCHELIN Nadine	TORRE Thierry

# Une rentrée sous le signe de l'action...

*Les retards que connaît notre département sont loin d'être rattrapés. La dotation de quelques postes pour cette rentrée ne saurait suffire à absorber la seule augmentation des effectifs.*

*Ce constat, nous le faisons tous dans nos classes, pire d'années en années.*

L'annonce de la suppression de 8500 postes dans l'Éducation Nationale laisse présager que, sans action des personnels, la situation ne connaîtra pas d'amélioration sensible.

Partout en France, des rassemblements sont programmés pour le mercredi 6 septembre et une action de grève à l'appel de toutes les organisations syndicales de l'EN est annoncée pour la fin septembre.

Dès cette rentrée, donnons-nous les moyens d'en assurer la réussite.

## ➤ Circulaire de rentrée :

« Histoire de mesurer l'écart entre tout ce qu'on nous demande faire et ce qu'on peut réellement mettre en oeuvre ». une logique contestable

Elle s'inscrit sans surprise dans la logique de la politique gouvernementale, illustrée par la loi d'orientation.

- A propos de la maîtrise de la lecture, le rappel de la circulaire controversée qui prône « l'apprentissage systématique du décodage et de l'identification des mots », la centration sur le CP nient totalement les avancées des travaux de recherche et le travail entrepris depuis des années dans les écoles. Les procédures mises en place cassent la politique des cycles pour revenir à un système annuel.
- La généralisation obligatoire de l'évaluation CE1 doit déterminer la mise en place éventuelle du PPRE. Dans ces conditions, que devient l'évaluation CE2 ? Les passages seront-ils soumis à

examen comme le laisserait supposer la mise en place d'une évaluation des acquisitions du socle commun en fin de CE2 et de CM2 ?

- La généralisation des PPRE s'inscrit dans un cadre étroit : la difficulté scolaire est maintenant circonscrite à la difficulté d'atteindre le socle commun et la prise en charge de la difficulté doit bien évidemment se faire à moyens constants.

## ➤ Socle commun :

### Un leurre

L'idée selon laquelle le socle commun permet l'égalité des chances par la seule maîtrise de connaissances de base est une duperie. Énumérer une liste de connaissances et de capacités, sans évoquer la place de l'élève, les moyens supplémentaires nécessaires pour une vraie démocratisation du système éducatif ne suffit pas.

A travers ce socle, le gouvernement décline une fois de plus la conception libérale qu'il veut appliquer à l'école, renvoyant chacun, élève, parents ou enseignants à des stratégies ou des responsabilités individuelles.



Il s'inscrit dans la même logique que le démentèlement programmé de l'Éducation prioritaire au travers du refus d'une politique volontariste et la mise en place du programme "ambition réussite".

## ➤ Formation initiale :

### Une refonte qui ne va pas dans le sens du progrès.

La mise en place de stage filé tout au long de l'année pour les PE2 -au-delà des conditions de mise en oeuvre- transforme profondément la formation des enseignants.

Le gouvernement, sans concertation et dans la précipitation met en place un dispositif qui vise avant tout à réaliser des économies en personnel, les PE2 devenant des moyens d'enseignement. Il déstructure la formation initiale théorique et risque aussi d'entraîner des dysfonctionnements bien réels dans les écoles concernées. Quant à l'avenir de la formation continue sur le temps de travail, il risque fort de s'assombrir lui aussi.

## ➤ EVS, AVS, contrat d'avenir! NON à la précarité

Depuis de nombreuses années, nous revendiquons de vrais emplois dans nos écoles, à côté des enseignants. Les besoins existent. Pourtant, la seule réponse des gouvernements successifs a été la création d'emplois précaires, sans formation, sans avenir. Le Snuipp continue d'exiger la création d'emplois statutaires, indispensables pour promouvoir une école de qualité pour tous.

## ➤ Direction d'école :

### On continue de bloquer.

Le Ministère considère qu'il a répondu aux revendications "direction d'école" par l'application du protocole et que le dossier est clos.

La rentrée sera un test pour le gouvernement qui remet en selle l'enquête lourde.

Le SNUipp, avec le SGEN CFDT vous appellent à la bloquer et à ne pas répondre aux éventuelles sollicitations des IEN concernant les effectifs de rentrée.

Montrer notre détermination sur cette question, c'est affirmer que pour la profession, les questions "direction et fonctionnement des écoles" sont toujours à l'ordre du jour.

# Une rentrée sous le signe de l'action...

## ➤ Bases élèves,

### bases écoles:

S'arrêter, regarder, décider.

Ce nouveau système de gestion devrait être mis en place dans quelques écoles du département durant cette année scolaire. S'il répond à certains besoins (outil commun, formation, assistance technique, ..), il n'est pas sans poser des questions importantes : fichage systématique avec des items comme nationalité, suivi RASED, absentéisme, par exemple.



Le SNUipp s'est adressé au Ministère pour demander que l'accès possible d'autres structures que celles de l'EN soit anonymé et que les champs posant problème soient retirés. Cette demande est toujours dans l'attente d'une réponse.

**RASSEMBLEMENT  
DÉPARTEMENTAL**  
Mercredi 6 septembre  
14h30  
Devant l'Inspection  
Académique CHARTRES  
A l'appel de  
FSU, UNSA, SGEN-CFDT

## Un projet contre l'autre !

### L'abandon de l'école pour tous

D'année en année, nous assistons à la dégradation des moyens accordés à l'école. Ces choix budgétaires n'ont pas permis la démocratisation de notre système éducatif. L'annonce de la suppression de 8500 postes dans l'Éducation Nationale au budget 2007 est ressenti comme une provocation supplémentaire, alors même que les effectifs ne cessent de croître, particulièrement dans le premier degré.

Cette mesure, si elle était votée en l'état, créerait, avec les mesures prises depuis 2 ans, le cadre politique qui établirait par la loi, le désengagement de l'État de ses devoirs de réussite pour tous.

Mettant en avant les 15% d'élèves qui entrent au collège sans maîtriser les compétences de base, nous assistons à la remise en cause profonde des objectifs qui fondent notre système éducatif :

- l'école pour tous,
- L'école responsable de la réussite de tous,

- La scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et le bac comme critère de réussite scolaire,
- La reconnaissance institutionnelle, par la discrimination positive, des difficultés éducatives rencontrées et la garantie de moyens destinés à les surmonter.

Ces principes, étaient ceux sur lesquels nous avons construit nos mobilisations pour que l'école devienne réellement démocratique. Quand 87% des enfants des cadres deviennent bacheliers contre 45% des enfants d'ouvriers, le vrai défi reste celui de la garantie, quelle que soit l'origine de nos élèves, de leur réussite. Cela ne peut se faire sans d'autres choix politiques et budgétaires.

Depuis sa création, le SNUipp a toujours mis en avant la transformation de l'école pour refuser le statu quo et s'opposer à la libéralisation du système éducatif. Face à la pénibilité croissante de l'exercice de notre métier et au renforcement de la pression administrative, nous devons exiger les moyens de travailler autrement.



### MUTUELLES ASSURANCES ÉLÈVES

"Enseignants, avec la MAE, travaillez en toute assurance"

La M.A.E. c'est :

- Pour vos élèves et leurs familles: Protections individuelles MAE, MAE Famille, et Multi-Risques Habitation
- Pour votre école : le contrat Collectif d'Établissement MAE/AUTONOME DE SOLIDARITE
- Pour les associations de l'école : Le Contrat MAE Associations
- Une mutuelle administrée par les enseignants.
- Le règlement des accidents sans conflit "parents - enseignants".
- La tranquillité garantie pour les membres du corps enseignant.

M.A.E. : 9-11 rue du Gd Faubourg - BP 70103  
28002 CHARTRES CEDEX  
Tél : 02.37.21.25.72 - Fax : 02.37.21.11.78 www.mae.fr

# Une rentrée sous le signe de l'action...

## ► Salaires et pouvoir d'achat:

### Une question d'actualité

Sur les 5 premiers mois de l'année 2006, les prix à la consommation ont officiellement augmenté de 1,5 %.

Avec des "mesures salariales" qui se limiteront à une augmentation des traitements de 0,5 % au 1<sup>er</sup> Juillet et à l'attribution d'un point d'indice (valeur 3,70 €) au 1<sup>er</sup> novembre, le simple maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires n'est déjà plus d'actualité !

Dans ces conditions, on ose à peine rappeler qu'entre 2000 et 2005 la perte subie s'est élevée à 5 %.

En décembre dernier, le Ministre de la Fonction Publique expliquait ne pouvoir discuter des traitements que jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2007 afin de "laisser les mains libres au gouvernement issu des prochaines consultations électorales".



Très mauvais prétexte pour repousser à février 2007 une augmentation annoncée à hauteur de 0,5 % et pour différer toute nouvelle discussion à l'été 2007.

Cela n'empêche pas le Ministre de la Fonction Publique de nous faire parvenir un courrier (avec la feuille de paye de juin) nous vantant les avancées considérables des accords de janvier signés avec l'approbation de 3 syndicats minoritaires ! Des "accords" qui, contrairement à ce qu'il écrit, sont bien loin de concerner l'ensemble des fonctionnaires et font l'impasse sur la question salariale.

Le budget 2007 constitue une nouvelle preuve, s'il en était besoin, que la Fonction Publique est considérée uniquement sous l'angle du coût qu'elle représente et qu'il faut réduire.

Des réductions qui s'appliquent aux effectifs mais aussi aux salaires, au travers d'un décrochage important par rapport au coût de la vie !

Pour la FSU, la Fonction Publique est, au contraire, fondamentale pour le développement du pays, pour la satisfaction des besoins sociaux.

Le développement de l'emploi public et une politique salariale ambitieuse sont des éléments déterminants pour relancer la croissance, réduire le chômage et les inégalités sociales.

**Vous trouverez ci-dessous la grille de traitements au 01/07/2006 hors MGEN.**

Traitements au 1/07/2006								
Indices majorés	Traitement brut mensuel	TRAITEMENT NET MENSUEL			SUPPLEMENT FAMILIAL			
		Zone 1	Zone 2	Zone 3	2 enfants	3 enfants	par enf. sup	
287	1 291,00 €	1 124,46 €	1 101,15 €	1 089,49 €	71,12 €	176,46 €	125,48 €	
290	1 304,50 €	1 123,42 €	1 100,39 €	1 088,87 €	71,12 €	176,46 €	125,48 €	
317	1 425,95 €	1 227,14 €	1 202,54 €	1 190,24 €	71,12 €	176,46 €	125,48 €	
340	1 529,41 €	1 316,17 €	1 289,79 €	1 276,61 €	71,12 €	176,46 €	125,48 €	
348	1 565,40 €	1 347,15 €	1 320,14 €	1 306,63 €	71,12 €	176,46 €	125,48 €	
356	1 601,39 €	1 378,13 €	1 350,49 €	1 336,68 €	71,12 €	176,46 €	125,48 €	
365	1 641,87 €	1 412,95 €	1 384,62 €	1 370,47 €	71,12 €	176,46 €	125,48 €	
372	1 673,36 €	1 440,05 €	1 411,20 €	1 396,75 €	71,12 €	176,46 €	125,48 €	
375	1 686,85 €	1 451,65 €	1 422,55 €	1 408,02 €	71,12 €	176,46 €	125,48 €	
382	1 718,34 €	1 478,76 €	1 449,13 €	1 434,30 €	71,12 €	176,46 €	125,48 €	
389	1 749,83 €	1 505,85 €	1 475,67 €	1 460,58 €	71,12 €	176,46 €	125,48 €	
394	1 772,32 €	1 525,21 €	1 494,64 €	1 479,36 €	71,12 €	176,46 €	125,48 €	
398	1 790,32 €	1 540,69 €	1 509,82 €	1 494,38 €	71,12 €	176,46 €	125,48 €	
415	1 866,79 €	1 606,49 €	1 574,30 €	1 558,20 €	71,12 €	176,46 €	125,48 €	
419	1 884,78 €	1 621,99 €	1 589,47 €	1 573,22 €	71,12 €	176,46 €	125,48 €	
433	1 947,76 €	1 676,18 €	1 642,59 €	1 625,80 €	71,12 €	176,46 €	125,48 €	
438	1 970,25 €	1 695,53 €	1 661,55 €	1 644,57 €	71,12 €	176,46 €	125,48 €	
440	1 979,24 €	1 703,27 €	1 669,14 €	1 652,07 €	71,12 €	176,46 €	125,48 €	
456	2 051,22 €	1 765,22 €	1 729,85 €	1 712,14 €	72,20 €	179,33 €	127,64 €	
457	2 055,71 €	1 769,08 €	1 733,63 €	1 715,89 €	72,34 €	179,69 €	127,91 €	
466	2 096,20 €	1 803,92 €	1 767,78 €	1 749,70 €	73,55 €	182,93 €	130,34 €	
468	2 105,20 €	1 811,68 €	1 775,36 €	1 757,21 €	73,82 €	183,65 €	130,88 €	
480	2 159,18 €	1 858,13 €	1 820,89 €	1 802,26 €	75,44 €	187,97 €	134,12 €	
481	2 163,67 €	1 862,00 €	1 824,67 €	1 806,01 €	75,58 €	188,33 €	134,39 €	
494	2 222,15 €	1 912,31 €	1 874,00 €	1 854,83 €	77,33 €	193,01 €	137,89 €	
509	2 289,63 €	1 970,38 €	1 930,89 €	1 911,15 €	79,35 €	198,41 €	141,94 €	
510	2 294,12 €	1 974,25 €	1 934,69 €	1 914,89 €	79,49 €	198,76 €	142,21 €	
514	2 312,12 €	1 989,73 €	1 949,86 €	1 929,91 €	80,03 €	200,20 €	143,29 €	
530	2 384,09 €	2 051,68 €	2 010,55 €	1 989,98 €	82,19 €	205,96 €	147,61 €	
538	2 420,08 €	2 082,65 €	2 040,90 €	2 020,03 €	83,27 €	208,84 €	149,77 €	
539	2 424,57 €	2 086,51 €	2 044,69 €	2 023,78 €	83,40 €	209,20 €	150,04 €	
559	2 514,54 €	2 163,92 €	2 120,56 €	2 098,87 €	86,10 €	216,40 €	155,44 €	
566	2 546,03 €	2 191,04 €	2 147,11 €	2 125,15 €	87,05 €	218,92 €	157,33 €	
600	2 698,97 €	2 322,64 €	2 276,08 €	2 252,81 €	91,63 €	231,15 €	166,50 €	
611	2 748,45 €	2 365,22 €	2 317,81 €	2 294,12 €	93,12 €	235,11 €	169,47 €	
641	2 883,40 €	2 481,36 €	2 431,63 €	2 406,75 €	97,17 €	245,91 €	177,57 €	
657	2 955,37 €	2 543,29 €	2 492,33 €	2 466,82 €	99,33 €	251,66 €	181,89 €	
663	2 982,36 €	2 566,52 €	2 515,07 €	2 489,36 €	100,14 €	253,82 €	183,51 €	
694	3 121,81 €	2 686,52 €	2 632,67 €	2 605,75 €	104,32 €	264,98 €	191,87 €	
740	3 328,73 €	2 864,59 €	2 807,18 €	2 778,46 €	107,29 €	272,90 €	197,81 €	
782	3 517,66 €	3 027,17 €	2 966,51 €	2 936,16 €	107,29 €	272,90 €	197,81 €	

### Cotisation MGEN

L'Assemblée Générale de la MGEN de Juillet 2005 a décidé d'élargir l'assiette des cotisations des membres actifs à l'ensemble des primes et indemnités.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les cotisations MGEN sont donc calculées sur la base :

- du traitement brut
- de l'ensemble des primes et indemnités (**sauf** : supplément familial de traitement, heures supplémentaires d'enseignement ou de surveillance, indemnités de correction de copies d'examen, IRL).

Par ailleurs, la MGEN ayant le souci de limiter les évolutions des cotisations, le taux de cotisation est abaissé à 2,5 %.

Pour les membres retraités, il n'y a aucun changement. La cotisation reste de 2,9 % du montant brut de la pension + retraite complémentaire obligatoire.

## RASSEMBLEMENT DÉPARTEMENTAL

**Mercredi 6 septembre**

**14h30**

**Devant l'Inspection Académique**

**CHARTRES**

**A l'appel de**

**FSU, UNSA, SGEN-CFDT**

# Une rentrée sous le signe de l'action...



Ferc-CGT • FSU • Sgen-CFDT  
UNSA Education • FCPE • CE • Unef • Fidl • UNL

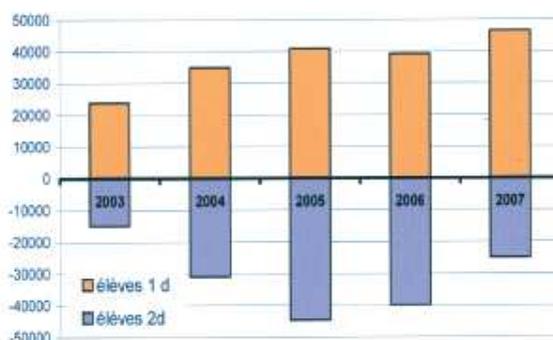
**Service public  
d'Éducation menacé**  
**La réussite scolaire  
et universitaire pour  
tous les jeunes s'éloigne**

**Quand les chiffres parlent, élèves, étudiants,  
parents et personnels s'interrogent...**

## Dans le premier degré

en 2003 .....	+ 23 800 élèves	→ + 863 emplois
en 2004 .....	+ 34 801 élèves	→ + 1 131 emplois
en 2005 .....	+ 40 800 élèves	→ + 757 emplois
rentrée 2006 .....	+ 39 100 élèves	→ + 750 emplois
rentrée 2007 .....	+ 46 400 élèves	→ + 600 emplois

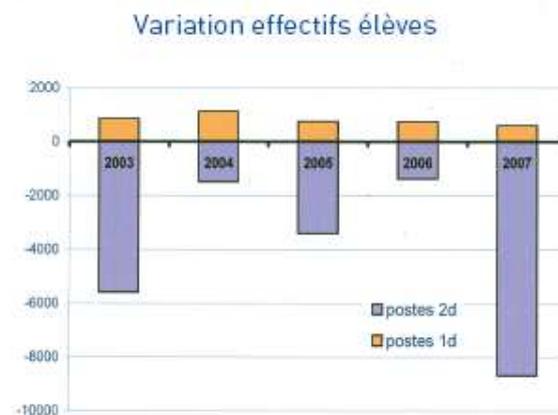
*De 2003 à 2007, 4 101 enseignants de plus pour 184 901 élèves de plus, soit en moyenne 1 création pour 45 élèves supplémentaires !*



## Dans le second degré

en 2003 .....	- 15 000 élèves	→ - 5 600 emplois
en 2004 .....	- 31 000 élèves	→ - 1 500 emplois
en 2005 .....	- 44 700 élèves	→ - 3 410 emplois
rentrée 2006 .....	- 40 000 élèves	→ - 1 383 emplois
rentrée 2007 .....	env - 25 000 élèves	→ - 8 700 emplois

*De 2003 à 2007, 20 593 enseignants de moins pour 155 700 de moins, soit en moyenne 1 suppression pour 8 élèves !*



## Les personnels administratifs

Près de 2 000 postes administratifs ont été supprimés depuis 2004.

## Dans l'enseignement agricole public

en 2003 .....	- 900 élèves	→ - 48 emplois
en 2004 .....	- 400 élèves	→ - 43 emplois
en 2005 .....	+ 150 élèves	→ - 25 emplois
Rentrée 2006 .....		→ - 165 emplois

*De 2003 à 2006, perte de 503 emplois (en prenant en compte les personnels Atoss et du Supérieur).*

## Les postes aux concours

En 2006, tous corps confondus, c'est une baisse de 33 % des recrutements du second degré, soit 12 000 postes pour 18 000 départs en retraite !

Avec 50 % de postes en moins aux concours, les conseillers principaux d'éducation, les conseillers d'orientation-psychologues et les enseignants d'éducation physique et sportive sont les plus touchés.

**Ferc-CGT • FSU • Sgen-CFDT  
UNSA Éducation • FCPE • Cé • Unef • Fidl • UNL**

# Une rentrée sous le signe de l'action...

## Des conséquences parmi d'autres

### Conséquences multiples de ces choix budgétaires

- Importante baisse de la scolarisation des 2/3 ans (37 % à 25 % depuis 2003).
- De moins en moins de remplacements dans le premier et le second degré.
- Réduction des options dans les collèges et lycées.
- Réduction des filières dans la voie professionnelle.
- Classes de plus en plus chargées, suppressions de dédoublements...
- Renoncement à faire réussir tous les élèves avec le retour de l'apprentissage à 14 ans. Et les élèves ? et leur intérêt ?

### Redéploiement... tiroirs vides...

- Les 1 000 postes attribués aux 250 collèges « *ambition réussite* » ont été dégagés par la suppression d'une demi-heure d'enseignement à tous les élèves de 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>.
- Les fameux PPRE (programmes personnalisés réussite éducative), mesure phare de Fillon, destinés aux élèves en difficultés, ne pourront pas être généralisés d'après le ministère. C'est bien la preuve que les moyens constants ont leurs limites !
- La suppression des TPE en terminale devait permettre le dédoublement des classes de langues vivantes. Où sont les dédoublements ? Que sont devenus les moyens dégagés ?

### Sup / Recherche : l'engagement non tenu

« *Pas de réforme à moyens et idées constants : chacun est bien conscient que dans la société, il faudra investir dans l'enseignement supérieur* » (bilan d'étape de la commission Université-Emploi, juin 2006).  
Premières décisions : 1 500 emplois dans les universités et la recherche en 2007 au lieu des 3 000 promis. C'est ainsi qu'on investit ! La France dépense moins par étudiant que la moyenne des pays de l'OCDE.

### On récupère... on supprime...

- Sans le moindre débat, on remet en cause dans le second degré les « *décharges de service* », c'est-à-dire des compensations horaires pour des tâches supplémentaires ou spécifiques réalisées par des enseignants. En quoi ce surcroît de travail pour les enseignants profitera-t-il aux élèves ?

### on fait payer

Faute de moyens indispensables, ce sont les familles et les jeunes que l'on sollicite : l'État se défausse d'une partie de plus en plus grande de ses responsabilités en matière de financement, en augmentant par exemple chaque année les frais d'inscription en université.

### Chômage... précarité

Des emplois supprimés, cela signifie des milliers de personnels non titulaires au chômage. Moins de postes aux concours de recrutement, cela contribue à assombrir l'avenir de nombreux étudiants qui se préparent aux concours de l'enseignement. Toujours plus de précarité avec des recrutements de vacataires, de contractuels ou d'emplois « *aïdés* » (EVS) à durée de plus en plus courte.

**Élèves, étudiants, parents et personnels,  
nous sommes tous concernés.  
Ne laissons pas se dégrader  
le service public d'éducation !  
Mobilisons-nous !**



Ferc-CGT • FSU • Sgen-CFDT  
UMSA Éducation • FCPE • CE • Unef • Fidl • UML

# CAPD du 30 août

A l'ordre du jour de cette première réunion de rentrée de l'année figuraient les ajustements de nomination de rentrée. Tous les stagiaires n'ont pas été nommés à cette rentrée. 31 d'entre eux sont dans l'attente d'une nomination.

Quelques uns seront nommés après le Groupe de Travail carte scolaire du 5 septembre, mais même à l'issue des ouvertures de rentrée, il devrait rester des surnombres en Eure et Loir.

La question des ineat / exeat se pose donc encore en cette rentrée. L'IA a laissé entrevoir qu'il pourrait laisser « la porte ouverte ».

## NOMINATIONS DE RENTREE

titulaires

Qté	Nature	Niveau	Ecole	Ville	Circo	Nomination
1,00	Adj Elem	EEPU		Bailleau Armenonville	CH4	AGUIRRE Véronique
1,00	Adj Elem	EEPU		Logron	CHAT	AVRIL Nathalie
1,00	Adj Elem	EEPU		Bouville	CHAT	BORNE Karine
1,00	TR BD	FC		Voves	CH2	BOUTIN Catherine
1,00	Adj Elem	EEPU		Romilly sur Aigre	CHAT	COURIVAUD Sandra
1,00	TR ZIL	EEPU	Gambetta	Dreux	Dreux1	DELUCE FLAMMANG Sandrine
1,00	Adj Elem	EEPU	Empereurs	Châteaudun	CHAT	DENOUE Ingrid
1,00	Adj CLIS	EEPU	Centre 1	Nogent le Rotrou	Ngt le R	DIQUET Cécile
0,25	Dech Dir	EEPU		Berchères St Germain	CH3	ELLERO Claudine
0,25	Dech Dir	EEPU		Gasville Oisème	CH3	ELLERO Claudine
0,50	Dech Dir	EEPU	Michelet 2	Dreux	Dreux2	ESTARIA Emilie
0,50	Dech Dir	EEPU	Michelet 1	Dreux	Dreux2	ESTARIA Emilie
1,00	Adj Elem	EEPU		Marville Moutiers Brûlé	Dreux 2	EULRY Anne
0,50	CTP	EEPU		Coulombs	CH4	FAMEL Ingrid
1,00	adjt F	SEGPA	A.Meunier	Nogent le Rotrou	CH3	FAUCONNIER Xavier
1,00	TR BD	EEPU	J.Vallain	Lèves	CH1	GAISONN Sohie
1,00	TR BD	Form. Cont.		Bailleau le Pin	Ngt le R	GENTNER Nathanaël
1,00	TR BD	Form. Cont.		Châteaudun Empereurs	CHAT	GHORZI Sarah
1,00	TR BD	Form. Cont.		Luisant St Ex	CH3	GIRET Mélanie
1,00	TR BD	Form. Cont.		Gallardon Mat	CH4	GIRMA Ingrid
1,00	Dir 1 cl	EEPU		Le Mée	CHAT	GORY Matthieu
1,00	TR BD	Form. Cont.		Châteauneuf en Th	DREUX 2	LABARRE Pauline
1,00	Adj Elem	EEPU		Bérou la Mulotière	Dreux 2	LEDRU Sandra
1,00	TR ZIL	EEPU		Authon du Perche	Ngt le R	LEGER Lydie
0,25	Adj Elem	EEPU		Brezolles	Dreux2	LETERME Stéphanie
0,25	Adj Elem	EEPU		La Ferté Vidame	Dreux2	LETERME Stéphanie
1,00	TR ZIL	EEPU		Bonneval	CHAT	MARCHAND Emeric
1,00	Adj Elem	EEPU		Le Mesnil Thomas	Dreux2	MARIE Cindy
1,00	Dir 7 cl	EEPU	michelet 1	Dreux	Dreux2	MICHEL Karen
1,00	Adj App Mat	EMA	St Exupéry	Luisant	CH3	MINGOT Delphine
1,00	TR BD	Form. Cont.		Lucé J Macé	CH1	MISSIOUX Caroline
1,00	Adj Mat	EMPU		Dangeau	CHAT	PIAUD Christelle
0,50	Adj Elem	EEPU	J.Y Cousteau	Senonches	Dreux2	PIQUET Erwin
0,50	CTP	EMPU		Senonches	Dreux2	PIQUET Erwin
1,00	TR BD	Form. Cont.		St Denis les Ponts Elem	CHAT	POTTIER Nathalie
1,00	TR BD	Form. Cont.		Anet	DREUX 1	RIVIERE Guillaume

### IEN:

Chartres 1: Mme MAUPIN      Châteaudun: M PORTENART  
 Chartres 2: Mme RYMARSKI      Nogent le Rotrou: M AUBRY  
 Chartres 3: M SIBEL      Dreux 1: Mme CÔME  
 Chartres 4: M BAY      Dreux 2: M MOREE

### Conseillers

**pédagogiques:**  
 Dreux 1 & 2 : M MAI-  
 GNAN part faire  
 fonction d'inspec-  
 teur dans l'Eure.

### Stagiaires sans affectation :

Les collègues non nommés à ce jour vont être contactés par les inspections départementales et mis à disposition dans l'attente de la libération d'un poste.

## POUR L'ÉCOLE ENCLANCHER LA MARCHÉ AVANT

Le SNUipp  
outil collectif  
pour l'École,  
pour la profession



## L'addition des forces individuelles pour une construction collective.

Dès aujourd'hui, tous les collègues sont en possession d'un bulletin d'adhésion.

Nous souhaitons ainsi que chacun ait en sa possession, dès la rentrée, tous les éléments pour rejoindre le SNUipp.

L'invitation, ainsi faite à tous les collègues sans exception, est celle de la construction collective. Cette construction collective passe par la démarche individuelle de l'adhésion ; elle passe aussi par la « main tendue » à nos nouveaux collègues, les arrivants dans le département, les sortants d'IUFM. Nous appelons tous nos collègues déjà syndiqués à un travail de conviction et d'explication, au plus près, au sein de chaque école.

Renforcé par la grande confiance témoignée par la profession lors des élections professionnelles de décembre dernier, le SNUipp 28 a pour volonté de mieux rassembler encore.

Plus et mieux rassembler pour permettre à l'ensemble de la profession d'être représentée et informée en continu et à chacun d'être écouté, épaulé, accompagné et conseillé dès que nécessaire.

**Poursuivre et atteindre ces objectifs passent par le renforcement et la croissance du syndicat.**

Un syndicat qui ne vit pas que « d'amour et d'eau fraîche » mais tout simplement et heureusement que par la contribution de ses adhérents.

Une contribution dont le coût réel, rappelons-le, est réduit de 2/3 par le biais de la déduction fiscale de 66 % (déductibles du montant de l'impôt sur le revenu).

Osons-le : nous pensons que « ça vaut vraiment le coût ! »

Renforçons notre outil syndical au service de tous et de chacun, au service des écoles, du système éducatif, de tous ses élèves.



Aujourd'hui,  
votre journée se termine bien,  
mais demain ...,  
*vous pouvez vous retrouver  
dans une situation difficile...*

Un siècle d'engagement  
à vos côtés

Votre cotisation pour l'année  
scolaire : **27.50 €**

### Nos objectifs :

Permettre une pratique  
sereine de notre métier.

Offrir une couverture des  
risques professionnels.

### Nos compétences :

Proximité, expérience,  
qualité d'écoute,

disponibilité, efficacité.

### Notre valeur :

**La solidarité.**

### • Une judiciarisation des relations entre élèves, parents et enseignants :

44 plaintes de parents d'élèves contre l'école par jour de classe.

### • Un contexte scolaire violent :

126 agressions physiques dans le second degré sans arme et 9 avec arme par jour de classe.

### • Un climat délétère à l'égard de tous les personnels de l'enseignement :

114 insultes ou menaces par jour.

L'Autonomie de Solidarité Laïque prend en charge votre protection dans les domaines assurables (responsabilité civile, défense, accidents professionnels...) et non assurables (insultes, menaces, diffamations, accusations...), sans exclure des interventions de solidarité dans les cas de détresse exceptionnelle.

## Autonome de Solidarité Laïque 28

1 rue Chauveau Lagarde 28000 CHARTRES

Tél et Fax : 02.37.34.69.03

Montant

Echelon	Cotisation en €	Coût réel après déduction d'impôts
<b>Instit</b>		
4	129	43,86
5	133	45,22
6	138	46,92
7	141	47,94
8	148	50,32
9	155	52,70
10	165	56,10
11	181	61,54

PE2, listes complémentaires		
	99	33,66
<b>PE</b>		
3	140	47,60
4	147	49,98
5	153	52,02
6	162	55,08
7	174	59,16
8	185	62,90
9	197	66,98
10	211	71,74
11	225	76,50

PE HC		
1	174	59,16
2	194	65,96
3	207	70,38
4	219	74,46
5	236	80,24
6	250	85
7	264	89,76

PEGC		
6	146	49,64
7	151	51,34
8	160	54,40
9	168	57,12
10	178	60,52
11	188	63,92

PEGC HC		
1	160	54,40
2	168	57,12
3	178	60,52
4	188	63,92
5	211	71,74
6	224	76,16

# Adhésion 2006-2007

## POURQUOI

**DÉDUCTION FISCALE**  
 La cotisation syndicale donne droit à une réduction d'impôts de 66% de son montant (voir tableau ci-contre).

Parce que parfois, nous avons besoin de nous défendre, d'être défendu, pour des raisons individuelles ou collectives :  
*Le SNUipp est là pour accompagner les collègues dans leurs démarches.*

Parce que en ce qui concerne les questions de carrière (mouvement, promotions, stages, ...), il est nécessaire de vérifier que les règles soient appliquées et respectées :  
*Les délégués du personnel du SNUipp s'engagent à ce que l'équité et la transparence soient de mise. Nous pourrions toujours expliquer une décision prise en CAPD.*

Parce que le syndicat est un outil au service d'une profession, d'un collectif qui permet de mener des batailles, de faire prendre en compte des situations :

*Travail en commissions, université d'automne du SNUipp, stage maternelle... pour réfléchir sur le métier et faire avancer nos revendications, mobilisations sur la carte scolaire, participation à différents collectifs (pour la régularisation des Sans-Papiers,...). Le SNUipp et la FSU permettent aux collègues de ne pas rester isolés, de se rencontrer, de se mobiliser ensemble.*

Le SNUipp-FSU sera encore plus efficace, plus représentatif, si comme de nombreux collègues vous lui apportez votre contribution, vos points de vue, votre participation active.

REJOIGNEZ LE SNUipp-FSU EN ADHÉRANT !

COMMENT RÉGLER SA COTISATION :

- par chèque (un ou plusieurs) à l'ordre du SNUipp 28.
- Par prélèvement automatique jusqu'à 10 fois maximum de septembre à juin. Remplir le bulletin d'adhésion et l'autorisation de prélèvement (n'oubliez pas de signer et de joindre un RIB).

Dans ces situations, j'ajoute ... € à ma cotisation

Enseignant spécialisé	+5 €	Directeur 2 à 4 classes	+5 €
Directeur adjoint SEGPA	+15 €	Directeur 5 à 9 classes	+9 €
Secrétaire CDES	+8 €	Directeur 5 à 9 classes	+9 €
CP AIEN	+8 €	Directeur 10 classes et +	+12 €

**Travail à temps partiel**  
 (COTISATION MINIMALE 82 €)

**MI-TEMPS (50%) :**  
 1/2 cotisation

**Temps partiel 62,5%, 66,67%, 75%, 77,78 %**  
 Pourcentage appliqué à la cotisation

**Temps partiel 80 %**  
 86 % du montant de la cotisation

Pour autant, le SNUipp versera une part nationale entière, quel que soit le montant de la cotisation versée.



# Syndicat National Unitaire

des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pegg  
 Le SNUIPP est affilié à la Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U.)

A retourner au SNUipp. 28  
 3, rue L.Bériot  
 BP 81125 Champhol  
 28304 Mainvilliers cedex

Nom : .....

Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Corps (PE ou Instit) : ..... Échelon : ..... Date de Sortie IUFM ou EN ou titularisation : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Adresse personnelle : .....

Adresse E-MAIL : .....@ .....

Téléphone : ..... Portable : ..... Fax : .....

Lieu d'exercice : ..... Fonction : .....

Paiement par chèques en euros :  1 ou plusieurs. Montant annuel :  €

Pour aider le SNUipp.28 à continuer ses actions, à renforcer sa réflexion et à populariser son opinion par des publications et des

10€  15€  20€  autre

Montant total de ma cotisation, dont 66% déductible des impôts :  €

**Syndiqué(e) l'an dernier ?**  
 Oui  Non

Si Oui, changement ?

Adresse Oui  Non

État civil Oui  Non

Lieu d'exercice Oui  Non

**PENSEZ BIEN À SIGNER POUR ACADY 2**

Mise en conformité avec la Commission Nationale Informatique et Libertés, afin de pouvoir vous informer rapidement et efficacement avec Internet :

*Je demande au SNUipp 28 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à la section départementale du SNUipp 28.*

DATE : ..... Signature : .....

**PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION SYNDICALE PAR PRÉLÈVEMENT :**

**1) Simple reconduction :**

J'avais choisi de payer ma cotisation par prélèvement fractionné l'an passé. Je n'ai pas changé d'état civil ni d'intitulé bancaire, je demande à la section du SNUipp 28 de reconduire cette procédure.

Fait le ..... Signature : .....

**2) Première demande :**

Remplir l'imprimé au dos de ce bulletin, et le retourner avec un RIB (Relevé d'Identité Bancaire), un RIP (Postal) ou un RICE (Caisse d'Épargne), à la section du SNUipp 28

**3) Reconduction automatique :**

Si vous souhaitez adhérer **AUTOMATIQUEMENT TOUS LES ANS avec un prélèvement en 10 fois** sans remplir de bulletin d'adhésion à chaque rentrée, datez et signez ci-dessous. A chaque début d'année, la section vous adressera un courrier vous rappelant cette reconduction automatique que vous pourrez alors annuler si vous le souhaitez.

**Adhésion reconductible automatiquement :**

Fait le ..... Signature : .....



# Adhésion 2006-2007

## INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION

Cochez sous les mois que vous choisissez pour les prélèvements :

**de 3 à 10 mois consécutifs.**

**SNUIPP**  
Fédération Syndicale Unitaire

Septembre 06	Octobre 06	Novembre 06	Décembre 06	Janvier 2007	Février 2007	Mars 2007	Avril 2007	Mai 2007	Juin 2007

1 . Remplir soigneusement l'autorisation de prélèvements automatiques ci-dessous

2 . Joindre obligatoirement :

un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) ;

un relevé d'identité postal (R.I.P.) ou de Caisse d'épargne (R.I.C.E. uniquement compte à vue).

Ces documents vous seront remis gratuitement par votre établissement domiciliaire sur simple demande.

**Attention ! Ne pas adresser de chèque annulé.**

3 . Envoyer le tout à votre section départementale du S.N.U.I.P.P.

**Prélèvements automatiques**

**Compléter :**

- Nom, prénom, adresse du débiteur (titulaire du compte).
- Nom et adresse précise de l'établissement qui gère le compte à débiter.
- Numéro du compte à débiter.

Dater et signer l'autorisation de prélèvement.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Montant de la cotisation : \_\_\_\_\_ Échelon : \_\_\_\_\_

*Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.*

### AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

### COTISATIONS SNUIPP28

N° national émetteur  
**400.961**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Organisme créancier  
Désignation :  
Syndicat SNUipp 28  
Adresse :  
3, rue Louis Blériot  
BP 81125 Champhol  
28304 Mainvilliers cedex

**TITULAIRE DU COMPTE**

NOM et Prénom : .....

N° : .....

Voie : .....

Code postal : ..... Ville : .....

**COMPTE À DÉBITER**

Code établissement .....

Code guichet : .....

N° de compte .....

Clé : .....

**Établissement teneur du compte .**

Nom.....

Adresse.....

Code postal et bureau distributeur : .....

Date et signature du titulaire du compte :  
A ..... le .....

Signature

*Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB) postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE).*

# Indemnités

## Bonifications indiciaires de direction.

Classe unique	3 points
2 à 4 classes	16 points
5 à 9 classes	30 points
10 classes et plus	40 points
Direction de SEGPA	50 points
Direction EREA/ERPD	120 points

## Indemnité de sujétions spéciales attribuées aux directeurs :

Montant identique pour toutes les directions, maternelles, élémentaires, spécialisées par an	<b>1105,44 €</b>
<i>Indemnité majorée de 20 % quand l'école est située en ZEP. Les instits et PE nommés par intérim plus d'un mois touchent les indemnités de charge administrative majorées de 50 %</i>	

## Nouvelle Bonification Indiciaire(N.B.I.)

Directeur 1 classe et plus	8
Enseignants de CLIS, CDES, Perf, Initiation	27
CPAIEN	27

## Autres indemnités

Accueil de stagiaires IUFM	Maîtres d'Accueil Temporaires	22,36 € /stagiaire/semaine
Activités péri-éducatives	Instituteurs et PE	22,85 € / H
Soutien scolaire	Instituteurs PE PE hors-classe	23,46 € / H 26,37 € / H 29,01 € / H
Indemnité ZEP	Personnels exerçant en ZEP	1122,60 € / an
Indemnité fonction	Maîtres Formateurs	604,32 € / an

## Indice Fonction Publique : au 01/07/06

53,9795 € annuel soit 4,44 € mensuel (3,72 € net)  
CSG : 7,5% de 97% du salaire total  
RDS : 0,5% de 97% du salaire total

## Indemnité de Sujétion Spéciale de Remplacement (ISSR) au 01/07/2005 Titulaires remplaçants Brigade et ZIL

Distance entre école de rattachement et lieu de remplacement	Taux de l'indemnité
· Moins de 10 km	14,77 €
· de 10 à 19 km	19,21 €
· de 20 à 29 km	23,68 €
· de 30 à 39 km	27,81 €
· de 40 à 49 km	33,02 €
· de 50 à 59 km	38,28 €
· de 60 à 80 km	43,84 €
par tranche supérieure de 30 km	6,55 €

## Indemnités sujétions spéciales ZEP :

1 122,60 euros par an soit 93,55 € par mois

## Indemnités personnels spécialisés.

Indemnité de fonction particulière (PE spécialisés)	810,24 € / an	paiement mensuel
Indemnité SEGPA-EREA UPI - Classes Relais	1514,16 € / an	Paiement trimestriel
Heures de synthèse rémunérées	différente selon le corps	18,34 € / h Inst.Spé. 18,74 € / h PE Spé

## Taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles au 25/04/01.

Taux maxima	Surveillance cantine, etc.	Études surveillées (90% de l'heure d'enseignement)	Heures d'enseignement
Instituteur	10,00 €	15,01 €	16,67 €
Instituteur exerçant en collège	11,00 €	16,51 €	18,34 €
PE	11,25 €	16,87 €	18,74 €
PE hors classe	12,37 €	18,56 €	20,62 €

## Initiatives de la FSU 28

au cours de ce premier trimestre :

- Dans la continuité de l'initiative du 10 juin dernier « Etats Généraux pour l'avenir des jeunes : nous lançons le débat » nous organiserons un forum départemental sur ce thème pour nourrir une nouvelle étape nationale.

- Dans le cadre de notre réflexion syndicale nous organiserons le cinquième congrès départemental de la FSU 28 en décembre prochain.

- Pour une meilleure circulation de l'info nous allons mettre en place une lettre d'information électronique qui informera des différentes actions locales, vous pouvez envoyer votre adresse électronique à [fsu-28@wanadoo.fr](mailto:fsu-28@wanadoo.fr)

## TROU de la SECU !!!

Depuis des années les différents gouvernements agitent le trou de la Sécu comme un chiffon rouge pour mieux nous faire comprendre que ce système solidaire n'est plus viable et qu'il faut faire des efforts (déremboursements divers, franchise, hausse régulière du forfait hospitalier, ..) pour ne pas trop agrandir ce fameux trou. Et dans le même temps, on prive la Sécu de nouveaux financements pourtant possibles et on limite les dépenses au nom d'une logique libérale ou le « chacun pour soi » est la seule solution réaliste.

Cet été la frange la plus libérale de notre système de soins a obtenu gain de cause, (cf communiqué de presse ci-dessous) le clientélisme électoral est une affaire qui marche toujours, cette politique est intolérable !!!

Communiqué de presse:

### La Sécu va payer les assurances des chirurgiens libéraux !

*Le ministre de la santé a cédé devant la grève des chirurgiens libéraux. L'assurance-maladie va donc devoir payer une partie (entre 55% et les 2/3) de leurs primes d'assurances professionnelles. Si les primes montent en effet très haut, on peut s'interroger sur la réponse apportée : faire payer par les assurés sociaux les profits des compagnies d'assurances, sans qu'il soit discuté du bien-fondé de ces augmentations assurantielles !*

*Alors que l'heure est aux « économies » pour réduire le déficit, la Sécu va perdre dans l'affaire environ 20 millions d'euros, tandis que les efforts demandés reposent toujours davantage sur les patients.*

*Les chirurgiens libéraux ne sont cependant pas satisfaits, car ils n'ont pas obtenu l'extension de la liberté tarifaire qu'ils réclamaient. !*

*Paris le 9 août*



## SANS-PAPIERS

Régularisation des sans-papiers : le combat continue, au niveau départemental les initiatives continuent, comme par exemple un sit-in le 2ème vendredi de chaque mois, place Marceau à Chartres à 18 H. La manifestation nationale du samedi 26 août a réuni plus de 3500 personnes.

### 10 ans après le coup de hache contre Saint-Bernard

Le 23 août 1996, le gouvernement lançait ses CRS à l'assaut d'une église occupée, et des familles qui revendiquaient dans le calme et l'unité leur régularisation et celle de tous les sans papiers. Mais loin d'intimider les sans papiers et de décourager la solidarité, le coup de hache contre la porte de Saint-Bernard, l'intervention brutale des CRS contre des femmes et des enfants déclenchant un énorme mouvement de soutien : la lutte exemplaire des sans-papiers amène des milliers de citoyens à descendre dans la rue ; des cinéastes, des artistes, des intellectuels, de nombreuses professions se mobilisent ; les sans papiers s'organisent et se font entendre dans toute la France, préludant à la régularisation de quelques 80 000 personnes. En rappelant aujourd'hui cette mobilisation exemplaire, symbole de la lutte des « sans-papiers », les collectifs et leurs soutiens veulent rappeler qu'ils restent une cible du gouvernement actuel comme de ceux qui l'ont précédé.

### Les sans-papiers ne sont pas dans la commémoration, mais dans l'actualité d'un combat !

Les différents gouvernements ont refusé le débat sur l'immigration et choisi de réprimer les sans-papiers :

- les étrangers à qui on refuse le droit au séjour sont contraints de survivre dans des conditions précaires, victimes des patrons qui les exploitent impunément. Non seulement ils sont privés de droits élémentaires, mais les conditions de travail et de salaire auxquelles on les contraint, aggravent la concurrence entre tous les salariés !

- la chasse aux sans-papiers s'accélère, rationalisée par la circulaire du 21 février, encouragée par des quotas toujours plus élevés. Célibataires, jeunes majeurs scolarisés, pères de famille : tous sont les victimes désignées des contrôles au faciès et des rafles qui se succèdent dans les quartiers!

le ministre de l'Intérieur durcit encore la législation, avec l'objectif d'empêcher les familles de se rejoindre, les Français et les étrangers de s'aimer, les malades de se soigner, les sans-papiers d'espérer une régularisation au bout de dix ans de présence, mais aussi de promouvoir une immigration jetable en ponctionnant les élites intellectuelles des pays pauvres...

- Faute de pouvoir empêcher l'immigration, on l'utilise pour récupérer les voix de l'extrême droite ou servir de bouc émissaire ; on réduit les sans papiers à la misère, on favorise les replis communautaires, on limite les chances d'intégration de tous, on aggrave le contrôle social et policier...

### Une autre voie est possible : la solidarité français immigrés, la régularisation de tous !

Les collectifs de sans-papiers ont continué à se mobiliser avec courage et détermination, malgré des difficultés croissantes. L'action résolue de RESF a fait évoluer l'opinion : l'étranger n'est plus le clandestin, mais bien le copain des enfants, le parent d'élève, le voisin. Celle du collectif Unis Contre l'Immigration Jetable a montré qu'une dynamique de lutte unitaire trouvait de plus en plus d'écho. Un mouvement de solidarité sans précédent a permis de faire reculer Sarkozy, d'abord sur les expulsions, ensuite en imposant quelques milliers de régularisation pendant l'été. Mais la circulaire du 13 juin a organisé une grande loterie où il y aura beaucoup plus de perdants que de gagnants, alors même que d'autres pays régularisent des centaines de milliers d'étrangers. La première urgence est d'empêcher l'expulsion des milliers de familles à qui on a refusé la régularisation espérée et de tous ceux qui sont menacés : célibataires, couples sans enfant, jeunes majeurs, déboutés du regroupement familial ou du droit d'asile ...

La lutte des « Saint-Bernard » est un exemple : c'est la mobilisation commune et unie des sans-papiers eux-mêmes et, à leurs côtés, du plus grand nombre de citoyens, de forces politiques, syndicales, associatives qui doit permettre d'imposer la régularisation de tous et une autre politique de l'immigration, fondée sur les droits de la personne, donnant ainsi aux étrangers qui vivent ici et qui y resteront des conditions de vie plus dignes.



**VIVEZ LA DÉCOUVERTE...  
PARTEZ EN CLASSE DE MER AVEC  
LES PEP 56**

**Dans le cadre de votre projet d'école ou d'établissement, vous envisagez, cette année, un départ avec vos élèves...**

**5 centres, idéalement situés dans le MORBIHAN, peuvent accueillir votre projet de la Maternelle au Lycée :**

- ARZAL, à l'embouchure de la VILAINE (02 97 45 03 58)
- DAMGAN, en front de mer Atlantique (02 97 41 20 34)
- LE MANE, sur la Presqu'île de QUIBERON (02 97 50 07 77)
- SARZEAU, sur la Presqu'île de RHUYS (02 97 41 79 37)
- LA TRINITE, au cœur des Salines et près du site de CARNAC (02 97 30 16 61).

Que votre projet soit culturel (théâtre, conte, classe lecture/écriture), sportif, scientifique, technique, thématique (Préhistoire, Patrimoine médiéval, Mégalithes, culture bretonne...), une équipe pédagogique constituée de nombreux enseignants qui sont vos collègues, sera en mesure de vous accompagner dans la mise en place de votre séjour (préparation du planning en fonction de votre projet pédagogique, préparation de vos élèves en classe, finalisation du dossier administratif, organisation du transport, plan de financement...).

**PARTIR avec les P.E.P.,  
UNE GARANTIE de QUALITE et de SECURITE...**

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus d'informations :

Philippe JUMEAU 02 97 42 61 78 (A.D.P.E.P. 56).

Et/ou sur le site [www.adpep56.COM](http://www.adpep56.COM)

## INFOS DIVERSES

### PLAN DÉPARTEMENTAL DE FORMATION

Le document récapitulatif tous les stages de formation continue 2006/2007 est arrivé dans les écoles en juillet.

Les inscriptions se feront sur Internet à l'adresse suivante :

<https://gaia.orion.education.fr/ga28>

**Les demandes se feront du**

**15 au 29 septembre 2006.**

Les modalités pratiques et les conditions particulières sont spécifiés en dernière page du PDF.

#### Les stages de 3 semaines

(qui permettent aux PE2 d'être en responsabilité) sont prévus :

- **du 08/01 au 26/02**
- **du 26/03 au 14/04**

Compte tenu de l'application du protocole sur la direction d'école et de la réforme de la formation initiale, il n'y a plus que deux sessions de 3 semaines au lieu de 3... c'est ce qu'on appelle le progrès !

#### MERCREDIS ET SAMEDIS LIBÉRÉS

		CALENDRIER NATIONAL	CALENDRIER 28 écoles à 4 jours	NOMBRE DE JOURS DE RÉCUPÉRATION
MERCREDIS	SAMEDIS			
20 septembre 2006	23 septembre 2006	Rentrée des enseignants Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre 2006	Rentrée des enseignants Vendredi 25 août 2006	4 jours
18 octobre 2006	21 octobre 2006	Rentrée des élèves Lundi 4 septembre 2006	Rentrée des élèves Lundi 28 août 2006	
15 novembre 2006	18 novembre 2006	<b>TOUSSAINT</b>		1 jour
29 novembre 2006	2 décembre 2006	Mercredi 25 octobre 2006 Lundi 6 novembre 2006	Mercredi 25 octobre 2006 Lundi 6 novembre 2006 (Avec mercredi 25 octobre travaillé)	
20 décembre 2006	23 décembre 2006	<b>NOËL</b>		Pas de récupération
24 janvier 2007	27 janvier 2007	Samedi 23 décembre 2006 Lundi 8 janvier 2007	Samedi 23 décembre 2006 Lundi 8 janvier 2007	
21 février 2007	24 février 2007	<b>HIVER</b>		2 jours
21 mars 2007	24 mars 2007	Samedi 24 février 2007 Lundi 12 mars 2007	Mardi 27 février 2007 Lundi 12 mars 2007	
04 avril 2007	14 avril 2007	<b>PRINTEMPS</b>		2 jours
23 mai 2007	26 mai 2007	Samedi 14 avril 2007 Mercredi 2 mai 2007	Mardi 17 avril 2007 Jeudi 3 mai 2007	
6 juin 2007	9 juin 2007	<b>VACANCES D'ÉTÉ</b>		Pas de récupération
4 juillet 2007	30 juin 2007	Mercredi 4 juillet 2007	Mardi 3 juillet 2007	
		<b>MERCREDIS TRAVAILLÉS</b>	Mercredi 11 avril 2007 Mercredi 9 mai 2007 Mercredi 16 mai 2007	3 jours
		<b>TOTAL</b>		<b>12 jours</b>

# Nous avons matière à nous entendre



**LA** BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**NOUVEAU**  
dans votre Académie.  
Découvrez le Crédit  
Mutuel Enseignant.

- > Une offre claire et sans surprise.
- > Des crédits, des assurances et des services bancaires spécifiques.
- > Un personnel compétent qui vous conseille dans votre Caisse, par courriel ou par téléphone.
- > Une éthique mutualiste authentique.

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**

[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

**Crédit Mutuel Enseignant Orléans**  
40, rue de la République - 45000 Orléans  
Tél. : 0820 834 118\* - E-Mail : [37191@cmc.creditmutuel.fr](mailto:37191@cmc.creditmutuel.fr)